

## ***Procès-verbal des délibérations du conseil municipal***

Séance du mardi 09 novembre 2021 à 20 h 00.

Sous la présidence de Stéphane NICOLAS, maire de la commune.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Convocation adressée le 03 novembre 2021

Etaient présents :

Frédéric COLSON, Maryse DESARCE, Christian GOSSMANN, Xavier MARI, Marcel MATHIS, Elodie MOLET, Jean-François NICOLAS, Stéphane NICOLAS, Serge ROUPRICH.

Absentes excusées : Sandrine DOYEN, Cécile PIAZZA.

Secrétaire de séance : Elodie MOLET.

\*\*\*\*\*

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du lundi 02 août 2021 ainsi que celui de la séance du 29 septembre 2021 ont été approuvés sans observations et signés par les membres présents.

### **2021-27 SIE de Verny RPOS 2020** (5.7)

Délibération pour avis sur le rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable :

Conformément aux articles L 2224-5 et D 2224-1 du code général des collectivités territoriales le maire présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers.

Après en avoir débattu, suite à l'examen du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif présenté par le SIE de Verny pour l'exercice 2020, le conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable, sans observations, au rapport présenté.

### **2021-28 Bons cadeaux** (7.6)

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du conseil municipal ont décidé d'attribuer à l'attention du personnel communal à l'occasion de la fin d'année des bons cadeaux auprès de la Poste comme suit :

- 200 € pour la secrétaire de mairie.

### **2021-29 Participation citoyenne** (6.1)

Le Maire présente à l'assemblée le dispositif de participation citoyenne qui a vocation à sensibiliser les habitants d'une commune en les associant à la prévention de la délinquance, en collaboration avec les services de la gendarmerie. Sur le principe du volontariat, des référents seront désignés au sein de la population.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Accepte la mise en place du dispositif de participation citoyenne,
- Charge le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à cette opération,
- Autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

### **Divers** :

- Des paniers garnis seront offerts aux personnes ayant fourni une aide pour la commune.
- Le locataire quitte le logement communal ; le préavis est de 3 mois mais la commune accepte de le réduire à 2 mois en raison de travaux de rénovation à effectuer avant la relocation.
- Ménage de la mairie et de la salle : il faut choisir un type de contrat, soit une entreprise extérieure, soit un agent employé directement par la commune et réfléchir aux modalités horaires d'intervention.
- Un marché de Noël sera organisé les 20 et 21/11 à Solgne, par l'association Au Cœur de l'École.
- Il est prévu d'éditer une gazette de la commune avant Noël.
- Le Maire encourage les habitants à communiquer auprès des livreurs sur l'importance du respect de la limitation de la vitesse à 30km/h, par exemple lors de la réception d'un colis.
- Le dossier de subvention déposé le 29/11 auprès de la Région Grand Est au titre de l'opération Relance Rurale est réputé complet et sera donc instruit prochainement.
- La Communauté de Communes du Sud Messin doit poursuivre l'ouverture des chemins de randonnées. Les communes peuvent proposer de donner un nom aux boucles créées.
- Les guirlandes de Noël seront installées avant la fin du mois selon les disponibilités des personnes en charge de cette tâche.
- Vu la faible capacité d'accueil de la salle communale au regard du grand nombre d'habitants, il faut réfléchir à l'organisation des vœux de nouvelle année, qui pourraient avoir lieu le samedi 08 janvier 2022.
- La Région Grand Est ne prendra plus en charge les transports scolaires durant la pause méridienne à compter de la rentrée 2022. Le SIVOM de Solgne et environs cherche une organisation et une solution financière acceptables tant par les communes que par les familles.

La séance a été levée à 22h05.